



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE

EARL AVICOLE ABSOLU

*Dossier de demande d'extension d'un élevage de
volailles existant à Beauchamps sur Huillard (45)*

Conseillers en charge de l'étude :

Ludivine CHATEVAIRE

Conseillère Agri-Environnement

Sébastien BARON

Responsable Equipe Grandes Cultures – Fourrages

06/11/2023

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 184 500 031 000 28

APE 9411Z

www.loiret.chambagri.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES FIGURES.....	2
LISTE DES TABLEAUX	2
1. PRESENTATION DU PROJET	3
2. LOCALISATION DU PROJET	3
3. GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE	4

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue aérienne du site	4
Figure 2 : Localisation du site et des parcelles d'épandage	5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées cadastrales et géographiques du site.....	3
Tableau 2 : Valeur agronomique des effluents de volailles	5
Tableau 3 : Destination du fumier	6



1. PRESENTATION DU PROJET

L'EARL Avicole Absolu, représenté par messieurs ABSOLU Guillaume et Quentin souhaite augmenter les effectifs de leur élevage de volailles. Le bâtiment d'élevage de 1 964 m² utile a été construit en 2020 au lieu-dit « Les Salmons » à Beauchamps sur Huillard. Il servira à l'élevage de poulets ou de dindes.

Actuellement, l'élevage est déclaré pour 15 319 emplacements pour la production de dindes.

Avec la production de poulets et un nombre de 45 172 emplacements, l'élevage passe en autorisation.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le bâtiment d'élevage est situé au lieu-dit « Les Salmons » à 1,6 km à l'Est de Beauchamps sur Huillard (45).

La localisation en coordonnées Lambert 93 et cadastrale est présente dans le tableau 1 et sur les figures 1 et 2.

Tableau 1 : Coordonnées cadastrales et géographiques du site

Commune	BEAUCHAMPS SUR HUILLARD (45)	
Adresse	Les Salmons	
Cadastre	AD 121	
Coordonnées (Lambert 93)	X (m)	660 701
	Y (m)	6 759 934
	Z (m)	118



Figure 1 : Vue aérienne du site



3. GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Les effluents produits sont et seront épandus. L'EARL Avicole Absolu ne possède aucune surface en culture, Guillaume Absolu et l'EARL Les Salmons continueront à recevoir les effluents d'élevage.

Les parcelles d'épandage représentent 198,69 ha et sont présentes sur les communes suivantes :

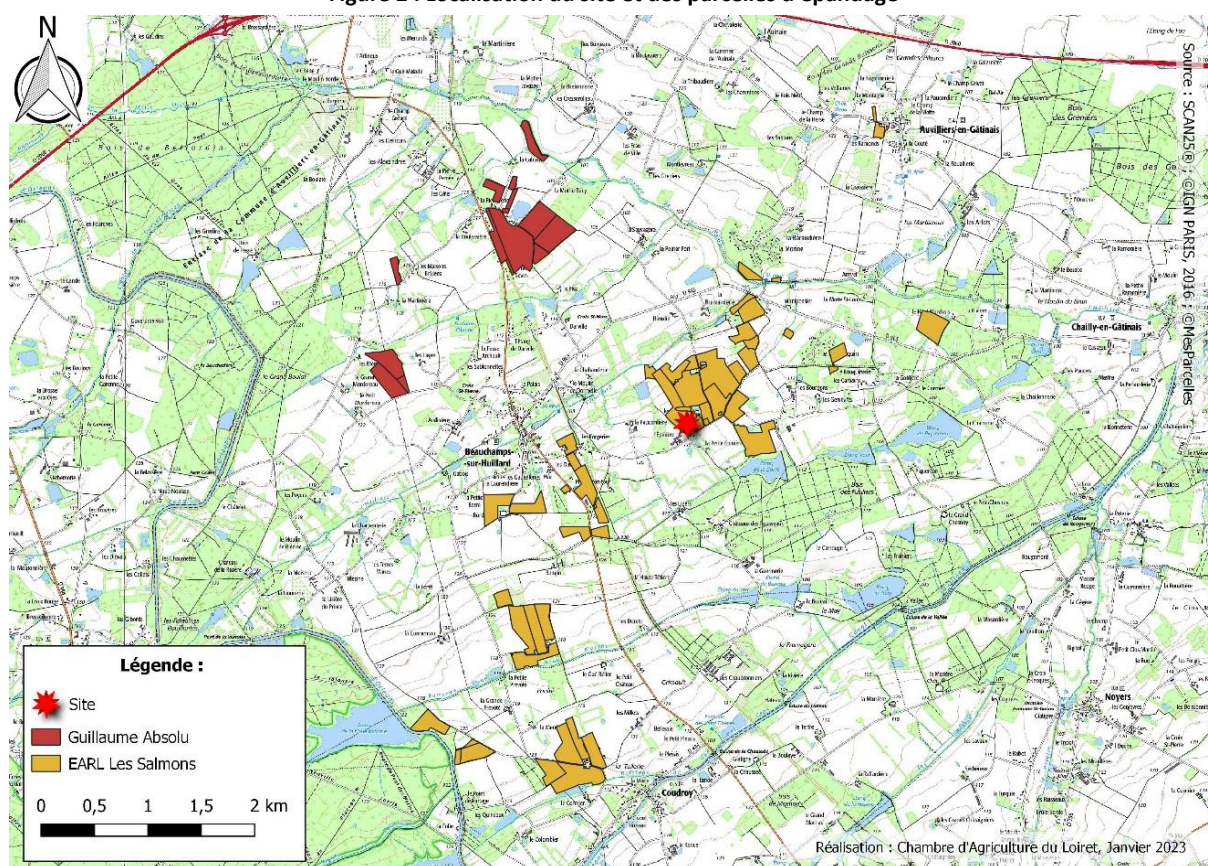
- Auvilliers en Gâtinais
- Beauchamps sur Huillard
- Chailly en Gâtinais
- Châtenoy
- Coudroy

Il n'y aura pas de fumier stocké sur l'exploitation. Les effluents seront stockés en bout de champ après curage avec couverture du tas.

Les distances d'épandage et de stockage en bout de champs seront respectées.



Figure 2 : Localisation du site et des parcelles d'épandage



Pour le plan d'épandage, nous nous sommes basés sur les effectifs maximaux présents sur le site et le nombre maximal de lots par an. Le plus restrictif sera dans le cas d'intégration de dindes médiums dans le bâtiment qui produit plus d'effluents et plus d'éléments minéraux que les poulets standards.

Pour le calcul du tonnage, nous avons pris la valeur haute du Corpen soit 200 kg/m² de bâtiment. En ce qui concerne la valeur N, P₂O₅ et K₂O, nous nous sommes basés sur les normes Corpen actualisées en 2013 pour des dindes médiums.

En réel, la production sera légèrement inférieure puisqu'il est envisagé de produire des poulets.

Tableau 2 : Valeur agronomique des effluents de volailles

Surface du bâtiment (m ²)	Production	Animaux produits par an	N (kg)	P ₂ O ₅ (kg)	K ₂ O (kg)	Tonnage
1964	Dinde medium	1	0,237*	0,230*	0,242*	393
		35 295**	8365	8118	8541	
		Kg/t	21,30	20,67	21,75	

*Normes Corpen ; production par animal pour une année

**Les animaux produits tiennent compte du taux de mortalité égal à 7,76% (enquête avicole du Grand Ouest, 2017)



Les fumiers de volailles sont assimilés à des fumiers de type II. Les tonnages potentiellement exportés sont répartis de la manière suivante :

Tableau 3 : Destination du fumier

Destination du fumier	N Kg	P₂O₅ Kg	K₂O Kg	Tonnage
EARL Les Salmons	6235	6051	6367	293
Guillaume Absolu	2130	2067	2175	100

Sur le secteur d'étude, les cultures majoritaires sont le blé, le colza et l'orge. Cependant une diversité importante de cultures y est présente.

Sur les 198,69 ha de SAU inscrits dans le plan d'épandage, 180,05 ha sont épandables pour les fumiers. La différence s'explique par des exclusions liées notamment à la présence de tiers, à des parcelles en jachère et aux masses d'eau.

Le site d'élevage et les parcelles d'épandage sont localisés en zone vulnérable du Loiret définie dans le cadre de la Directive Nitrates. Les épandages, dates et doses d'apport respecteront le 6^{ème} programme d'action de la directive nitrate et se rapprocheront au mieux des besoins agronomiques des cultures en place.

Le plan d'épandage présente les bilans en éléments fertilisants déficitaires en azote. La quantité de fumier apportée est largement inférieure aux besoins azotés des cultures. L'apport en azote organique/ha SAU n'est jamais supérieur à 66 unités (loin des 170 kg d'azote/ha maximum). La fertilisation organique ne représentera qu'une part des besoins des plantes.

